

REGLEMENT INTERIEUR

De l'accueil de loisirs

CROCQ'VACANCES DE RETIERS



DATE DE VALIDITE : du 01/01/2019 au 31/12/2019

Nous sommes une association de parents bénévoles à but non lucratif, affiliée à une fédération de tutelle pour la jeunesse et l'enfance (FRANCAS), accueillant les enfants de 3 à 11 ans à l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

1 /PROJET PEDAGOGIQUE OBLIGATOIRE

Notre règlement stipule un projet pédagogique où sont inscrits les objectifs pédagogiques de l'équipe et les moyens mis en œuvre pour l'atteindre.

2/DEROULEMENT DE LA JOURNEE

Pour ne pas bousculer le déroulement de la journée, veuillez-vous référer aux horaires du centre pour déposer ou reprendre vos enfants.

7h30-9h00 :	Accueil des enfants (garderie)
8h00-8h30 :	<i>Petit déjeuner offert sur demande des parents</i> (Au-delà de 8h30, il ne sera plus servi)
9h30 :	Début des activités par ateliers.
11h45:	Suite et fin des activités.
11h45/12h00 :	DEPART DES ENFANTS INSCRITS POUR LE MATIN ET ARRIVEE DE CEUX QUI VIENNENT POUR LE REPAS
12h00-13h30 :	Déjeuner (deux services suivant le nombre d'enfants pendant les vacances)
13h30 :	DEPART DES ENFANTS INSCRITS POUR LE MATIN ET LE REPAS ET ARRIVEE DES ENFANTS INSCRITS POUR L'APRES-MIDI
13h30 :	Sieste ou repos pour les petits (prévoir le doudou)
13h30-14h30 :	Temps calme et relaxation pour les grands
14h30 :	Reprise des activités pour tous (soit en grand groupe pour les grands jeux, soit par tranche d'âge), sauf pour les petits qui ne sont pas encore réveillés).
16h30 :	Goûter
17h00-18h30 :	Départ échelonné des enfants (<u>garderie payante 1.50 euros à partir de 17h10</u>)
18h30 :	Fermeture du centre.

3/L'ACCUEIL ET LE DEPART DES ENFANTS

ATTENTION : L'accueil et le départ des enfants sont des moments délicats....

Veillez à remettre votre enfant dans de bonnes conditions, accompagnez le dans les locaux du centre !

- Attendez que l'animatrice soit disponible pour prendre vos consignes pour la journée, et passer au pointage de présence auprès de l'animateur qui a la tablette.
- Si pour une raison quelconque ce n'était pas la personne habituelle qui devait venir chercher l'enfant, veuillez nous en informer par écrit ! (pour des raisons de sécurité, nous ne pourrions remettre l'enfant).
- Lors des sorties nous demandons aux parents qui attendent au portail, de récupérer leur(s) enfant(s) dans la cour et non sur le parking ou sur le trottoir (pour une question de sécurité)

4/CIVISME

Les enfants sont tenus de respecter les règles élémentaires de vie en collectivité (langage, attitudes, ...)

Les enfants doivent se respecter les uns les autres.

Ils sont placés sous l'autorité de l'équipe d'animation, que ce soit en sortie ou dans les locaux de l'ALSH.

La directrice a autorité pour prononcer l'exclusion à titre temporaire ou définitif, d'un enfant dont le comportement remet délibérément en cause le bon déroulement des activités.

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un enfant fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main d'œuvre.

5/MALADIES

*Si l'enfant est malade pendant qu'il est accueilli au centre de loisirs, nous nous réservons le droit de vous contacter pour que vous veniez le chercher.

*les enfants convalescents : Pour la sécurité des groupes d'enfants, nous ne pouvons maintenir un animateur pour la surveillance d'un enfant convalescent, veuillez donc à ce que votre enfant puisse assister à toutes les activités, y compris extérieures.

*Les médicaments : Si la prise d'un médicament s'impose lors de la journée, veuillez donner les médicaments avec l'ordonnance à un animateur présent sur le groupe de votre enfant.

6/LES INSCRIPTIONS

*A la première inscription, se munir de votre n° d'allocataire CAF, du quotient familial, de l'attestation MSA, de l'attestation responsabilité civile et individuelle accident, ainsi que du carnet de santé de votre enfant.

*Une adhésion annuelle de 15 € par famille sera demandée (renouvellement de l'adhésion pour les inscriptions de juillet)

*Durant l'année scolaire, les inscriptions se font par écrit sur le planning fourni par l'association.
Pour les inscriptions de dernière minute, nous nous réservons le droit de refuser selon les effectifs présents sur le centre.

*pour les vacances d'été, 8 permanences d'inscriptions réparties sur le mois de juin sont mises en place (sur rendez-vous) le paiement doit s'effectuer par avance.

CHAQUE FAMILLE DOIT S'ENGAGER SUR LE TEMPS DE PRESENCE DES ENFANTS LORS DES INSCRIPTIONS.

*En dehors des heures d'ouverture vous pouvez laisser un message sur le répondeur (02.99.43.69.27) ou un message par mail (evsenfanceretiers@gmail.com) avec vos coordonnées.

7/LES ABSENCES

*En cas d'**annulation de journée**, pour **les mercredis** prévenir au moins **le jeudi avant 12h 00** pour le mercredi suivant au 02.99.43.69.27

* **pour les petites vacances** l'annulation de présence doit s'effectuer dans les 8 jours précédant le premier jour de présence.

(Dans le cas contraire, la présence normalement due sera facturée) laissez un message sur le répondeur en cas d'absence.

* **Durant les vacances d'été** : En cas de maladie de l'enfant (sur présentation d'un certificat médical) **un avoir** sera généré sur la structure concernée sur la facture suivante, valable une année (mais uniquement pour l'enfant malade). Toute autre absence ne pourra donner droit à un quelconque **remboursement, ni avoir**.

*En cas de **maladie de l'enfant**, la journée sera décomptée sur présentation (sous 48h) d'un certificat médical (à remettre dans la boîte aux lettres). Le repas du premier jour sera néanmoins facturé (3.76€)

*En cas d'**annulation pour une sortie**, vous devez prévenir au moins 8 jours avant la sortie (dans le cas contraire la journée sera facturée), sauf en cas de maladie de l'enfant sur présentation d'un certificat médical sous 48h.

8/LES SORTIES

*Lors des sorties, l'inscription est souvent à la journée complète, le pique-nique est à votre charge. Le coût facturé est égal au prix de la journée sans repas **plus un supplément**. *Lors des sorties c'est **une tranche d'âge complète** qui part aucun enfant de la tranche d'âge concerné par la sortie ne reste sur le site de Retiers. Les sorties sont limitées en places (car). Il est donc important que l'enfant soit présent afin de ne pas prendre la place d'un autre enfant.*

*Les sorties seront annoncées lors de la permanence d'inscription et sur le planning d'activités.

* **Les séjours** : l'accueil de loisirs organise en juillet des séjours (de 2 jours à 5 jours) les plaquettes sortent durant les vacances de pâques. Les usagers réguliers sont prioritaires. Pour toute inscription aux séjours la réglementation oblige à ce que l'enfant fréquente au moins une journée l'ALSH (nous ne sommes pas agréé centre de vacances). Les séjours participent aux mêmes titre que les sorties au projet pédagogique de la structure. Le covoiturage fait partie intégrante du projet des séjours et les parents sont donc sollicités pour emmener bénévolement les enfants sur leur lieu de séjour.

9/LES INDISPENSABLES

*Un petit sac à dos

*Un vêtement de pluie

*Une casquette, un tube de crème solaire (l'été)

* le doudou pour les plus petits

LE TOUT DOIT ETRE MARQUE.

ATTENTION !!! *Pas d'objets de valeur : en cas de perte ou de vol nous déclinons toute responsabilité*

10/ASSURANCES

L'association souscrit une assurance responsabilité civile et individuelle accident. Elle se dégage de toute responsabilité pour les accidents survenus pendant le trajet.

Un exemplaire du contrat global MAE-FRANCAS, N°035MA00075, est à la disposition de toute personne qui en fera la demande.

L'ASSOCIATION INFORME LES REPRESENTANTS LEGAUX DE LEUR INTERETS A SOUSCRIRE UN CONTRAT « INDIVIDUEL ACCIDENT » et « RESPONSABILITE CIVILE », et à produire une « ATTESTATION D'ASSURANCE ».

11/TARIFS

L'adhésion est facturée 15.00 lors de la première facture ou pour un renouvellement, en juillet. Elle est valable du 01/07 au 30 juin de chaque année. NB : La garderie du soir est facturée 1.50 par enfant (à partir de 17h10), celle du matin est gratuite

quotient familial	journée complète avec repas	journée sans repas	demi-journée avec repas	demi-journée sans repas	
0/450	7,25	8,3	5,77	5,36	CAF/MSA Communes partenaires
451/660	8,5	9,3	6,63	5,74	
661/879	9,56	10,3	7,84	6,24	
880/1209	9,74	10,5	7,99	6,36	
1210/1429	10,69	11,5	8,99	6,88	
au delà de 1430	11,07	11,9	9,3	7,11	
	+ 3,76 repas		+ 3,76 repas		
0/450	11,12	12,17	9,64	9,23	Autres régimes Communes non partenaires
451/660	12,37	13,17	10,5	9,61	
661/879	13,43	14,17	11,71	10,11	
880/1209	13,61	14,37	11,86	10,23	
1210/1429	14,56	15,37	12,86	10,75	
au-delà de 1430	14,94	15,77	13,17	10,98	

12-FACTURATION

*MERCREDI ET PETITES VACANCES SCOLAIRES :

Les familles s'acquitteront auprès de la directrice du montant de la facture envoyée dans les 15 jours suivant la réception ; aucune nouvelle inscription ne sera acceptée tant que la facture précédente ne sera pas réglée.

*JUILLET ET AOÛT : Le paiement des présences se fait à l'avance, un devis étant émis à chaque inscription. Le paiement se fera sur place auprès de la direction du centre ou d'un représentant de l'association et pourra se faire: en espèces, par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'association « Crocq'Vacances », ou chèques vacances (ANCV et CESU). Le paiement sera encaissé fin juillet ou fin août. Une régularisation à la fin de chaque mois juillet et août, sera effectuée afin de facturer les garderies qui n'auront pas été facturées lors des réservations. Le paiement peut être échelonné, il vous sera demandé alors la totalité du paiement en plusieurs chèques.

Les factures délivrées par l'association tiennent lieu de justificatif de présence .En cas de perte et sur demande la directrice vous délivrera un duplicata.